

# Fibres textiles : dénominations officielles

Le règlement européen n°1007/2011 fixe des règles harmonisées de dénomination des fibres textiles, d'étiquetage et de marquage correspondants, des produits textiles au regard de leur composition en fibres. Le texte de ce règlement étant très dense, *e.t.n.* s'attachera ici à en exposer quelques points essentiels.

Ce règlement s'applique aux produits textiles mis à disposition sur le marché de l'Union Européenne et aux produits suivants :

- les produits constitués pour au moins 80% de leur poids de fibres textiles ;
- les revêtements de meubles, parapluies, parasols constitués pour au moins 80% de leur poids de fibres textiles.

Le règlement ne s'applique pas aux produits personnalisés confectionnés par des tailleurs indépendants.

**Dispositions générales :** les produits textiles ne sont mis sur le marché que s'ils sont étiquetés, marqués ou accompagnés de documents commerciaux (cas des produits notamment fournis à des opérateurs économiques inter-

venant dans la chaîne d'approvisionnement) en ce qui concerne leur composition textile. Celle-ci est indiquée selon les pourcentages décroissants correspondant au poids que représente chaque fibre. Un produit ne peut être étiqueté ou marqué «100% pur...» que s'il est composé exclusivement d'une même fibre. Les fibres visibles et isolables destinées à produire un effet purement décoratif et ne dépassant 7% en poids du produit fini, ne sont pas prises en compte dans les indications de composition.

Pour ce faire, le règlement fixe une dénomination textile harmonisée pour 48 fibres, accompagnée d'une description précise. Une 49<sup>ème</sup> fibre est venue s'y ajouter en 2012, via un texte modificatif.

*e.t.n.* en livre ici la liste. Celle-ci permet à la fois de se rendre compte de l'éventail complet des fibres répertoriées et de prendre connaissance de leurs dénominations exactes et officielles. L'exploitant de pressing est en effet confronté nécessairement à l'étiquetage de composition des articles qu'il est amené à entretenir et peut rencontrer certaines compositions faisant appel à des fibres peu familières ou peu courantes. Certaines précisions tirées du règlement sont reprises ci-dessous. Pour plus d'informations sur les fibres ou sur les dispositions prévues pour l'étiquetage et le marquage, le règlement est disponible sur le site : <http://eur-lex.europa.eu/>, puis chercher «règlement n°1007/2011».

1	<i>laine</i>	fibre de la toison du mouton ou mélange de fibres de la toison du mouton et de poils d'animaux ci-dessous
2	<i>alpaga, lama, chameau, cachemire, mohair, angora, vigogne, yack, guanaco, cashgora, castor, loutre, précédée ou non du mot «laine de» ou «poil de»</i>	poils des animaux mentionnés
3	<i>poil ou crin, avec ou sans indication d'espèce</i>	poils de divers animaux autres que ceux mentionnés au 1 et 2
4	<i>soie</i>	fibre provenant exclusivement des insectes séricigènes
5	<i>coton</i>	fibre provenant des graines du cotonnier ( <i>Gossypium</i> )
6	<i>capoc</i>	fibre provenant de l'intérieur du fruit du capoc ( <i>Ceiba pentandra</i> )
7	<i>lin</i>	fibre provenant du liber* du lin ( <i>linum usitatissimum</i> )
8	<i>chanvre</i>	fibre provenant du liber du chanvre ( <i>Cannabis sativa</i> )
9	<i>jute</i>	fibre provenant du liber de <i>Corchorus olitorius</i> et de <i>Corchorus capsularis</i> . Y sont assimilées les fibres libériennes provenant de : <i>Hibiscus cannabinus</i> , <i>Hibiscus sabdariffa</i> , <i>Abutilon avicenna</i> , <i>Urena lobata</i> , <i>Urena sinuata</i>
10	<i>abaca</i>	fibre provenant des gaines foliaires de <i>Musa textilis</i>
11	<i>alfa</i>	fibre provenant des feuilles de <i>Stipa tenacissima</i>
12	<i>coco</i>	fibre provenant du fruit de <i>Cocos nucifera</i>
13	<i>genêt</i>	fibre provenant du liber de <i>Cytisus scoparius</i> et/ou du <i>Spartium Junceum</i>
14	<i>ramie</i>	fibre provenant du liber du <i>Boehmeria nivea</i> et du <i>Boehmeria tenacissima</i>
15	<i>sisal</i>	fibre provenant des feuilles d' <i>Agave sisalana</i>

\* liber ou fibres libériennes, désignant la partie intérieure de l'écorce d'un arbre

16	<i>sun</i>	fibre provenant du liber de <i>Crotalaria juncea</i>
17	<i>henequen</i>	fibre provenant du liber d' <i>Agave fourcroydes</i>
18	<i>maguey</i>	fibre provenant du liber d' <i>Agave cantala</i>
19	<i>acétate</i>	fibre d'acétate de cellulose [...]
20	<i>alginate</i>	fibre obtenue à partir de sels métalliques d'acide alginique
21	<i>cupro</i>	fibre de cellulose régénérée obtenue par le procédé cupro-ammoniacal
22	<i>modal</i>	fibre de cellulose régénérée obtenue moyennant une procédure viscosse modifiée.
23	<i>protéinique</i>	fibre obtenue à partir de substances protéiniques naturelle régénérées et stabilisée sous l'action d'agents chimiques
24	<i>triacétate</i>	fibre d'acétate de cellulose dont 92% au moins des groupes hydroxyles sont acétylés
25	<i>viscose</i>	fibre de cellulose régénérée obtenue par le procédé viscosse pour le filament et pour la fibre discontinue
26	<i>acrylique</i>	fibre formée de macromolécules linéaires présentant 85% au moins en masse du motif acrylonitrilique
27	<i>chlorofibre</i>	fibre formée de macromolécules linéaires présentant [...] plus de 50% en masse d'un motif monomère vinyle chloré ou vinylidène chloré
28	<i>fluorofibre</i>	fibre formée de macromolécules linéaires obtenues à partir de monomères aliphatiques fluorocarbonés
29	<i>modacrylique</i>	fibre formée de macromolécules linéaires présentant plus de 50% et moins de 85% en masse du motif acrylonitrilique
30	<i>polyamide ou nylon</i>	fibre formée à partir de macromolécules linéaires synthétiques ayant [...] des liaisons amides [...] liées à des motifs aliphatiques ou cycloaliphatiques
31	<i>aramide</i>	fibre formée à partir de macromolécules linéaires synthétiques formées de groupes aromatiques [...]
32	<i>polyimide</i>	fibre formée à partir de macromolécules linéaires synthétiques ayant des motifs imides récurrents [...]
33	<i>lyocell</i>	fibre de cellulose régénérée obtenue par un procédé de dissolution et de filage [...]
34	<i>polylactide</i>	fibre formée de macromolécules linéaires présentant dans la chaîne au moins 85% (en masse) d'unités d'esters d'acide lactique [...]
35	<i>polyester</i>	fibre formée de macromolécules linéaires présentant [...] au moins 85% en masse d'un ester de diol et d'acide téréphtalique
36	<i>polyéthylène</i>	fibre formée de macromolécules linéaires saturées d'hydrocarbures aliphatiques non substitués
37	<i>polypropylène</i>	fibre formée de macromolécules linéaires saturées d'hydrocarbures aliphatiques, dont un atome de carbone sur deux porte une ramification méthyle [...]
38	<i>polycarbamide</i>	fibre formée de macromolécules linéaires présentant dans la chaîne la répétition du groupement fonctionnel uréylène
39	<i>polyuréthane</i>	fibre formée de macromolécules linéaires présentant [...] la répétition du groupement fonctionnel uréthane
40	<i>vinylal</i>	fibre formée de macromolécules linéaires dont la chaîne est constituée d'alcool polyvinylique à taux d'acétisation variable
41	<i>trivynil</i>	fibre formée de terpolymère d'acrylonitrile, d'un monomère vinylique chloré et d'un troisième monomère vinylique dont aucun ne représente 50% de la masse totale
42	<i>élastodiène</i>	élastofibre constituée soit de polyisoprène naturel ou synthétique, soit d'un ou de plusieurs diènes polymérisés avec ou sans un ou plusieurs monomères vinyliques, qui, allongée sous une force de traction jusqu'à atteindre trois fois sa longueur initiale, reprend rapidement et substantiellement cette longueur dès que la force de traction cesse d'être appliquée
43	<i>élasthanne</i>	élastofibre constituée pour au moins 85% en masse de polyuréthane segmentaire, qui, allongée sous une force de traction jusqu'à atteindre trois fois sa longueur initiale, reprend rapidement et substantiellement cette longueur dès que la force de traction cesse d'être appliquée
44	<i>verre</i>	fibre constituée de verre
45	<i>élastomultiester</i>	fibre obtenue à partir de l'interaction, au cours de deux phases distinctes ou davantage, d'au moins deux macromolécules linéaires chimiquement distinctes (aucune d'entre elles n'excédant 85% en masse), qui contient des groupes d'esters comme unité fonctionnelle dominante (au moins 85%) et qui, après traitement convenable, lorsqu'elle est allongée sous une force de traction jusqu'à atteindre une fois et demie sa longueur initiale, reprend rapidement et substantiellement cette longueur dès que la force de traction cesse d'être appliquée
46	<i>élastoléfine</i>	fibre composée pour au moins 95% en masse de macromolécules partiellement réticulées, constituées d'éthylène et d'au moins une autre oléfine, et qui, après traitement convenable, lorsqu'elle est allongée sous une force de traction jusqu'à atteindre une fois et demie sa longueur initiale, reprend rapidement et substantiellement cette longueur dès que la force de traction cesse d'être appliquée
47	<i>mélamine</i>	fibre composée pour au moins 85% en masse de macromolécules réticulées, constituées de dérivés de la mélamine
48	<i>matière dont les fibres sont composées par exemple de métal, d'amiante, de papier, précédée ou non du mot «fil» ou «fibre».</i>	fibres obtenues à partir de matières diverses ou nouvelles autres que celles énumérées ci-dessus
49	<i>bicomposant polypropylène/polyamide</i>	fibre bicomposant formée de 10 à 25% en masse de fibrilles de polyamide incorporées dans une matrice de polypropylène.